

**MILLER  
THOMSON  
POULIOT** SENCRL

Avocats, agents de brevets et de marques de commerce

La Tour CIBC, 31<sup>e</sup> étage  
1155, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) Canada H3B 3S6  
Téléphone : 514.875.5210  
Télécopieur : 514.875.4308  
www.millerthomsonpouliot.com

Le 13 septembre 2010

M<sup>e</sup> Louise Tremblay  
Ligne directe : (514) 871-5476  
ltremblay@millerthomsonpouliot.com

**PAR COURRIEL ET PAR COURRIER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET :** Ajustement des tarifs de Gazifère Inc.  
Notre dossier : 111216.0059

---

Chère consoeur,

Conformément à la procédure allégée approuvée dans la décision D-2002-283 quant aux ajustements subséquents des tarifs de Gazifère, la présente a pour but d'informer la Régie et les intervenants reconnus qu'Enbridge Gas Distribution Inc. (« Enbridge ») a déposé la requête EB-2010-0258 devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (OEB) le 10 septembre 2010 et que la décision à venir de l'OEB modifiera, entre autres, le tarif 200 d'Enbridge, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Les modifications apportées au tarif 200 d'Enbridge découlant de cette requête résulteront en une diminution annualisée du coût de service de Gazifère de 1 867 400 \$ basée sur les volumes de l'année témoin 2010 par rapport au coût de service de Gazifère précédemment approuvé par la Régie.

De plus, un ajustement de 1,64¢/m<sup>3</sup> pour la fourniture du gaz devra être crédité sur les volumes de gaz vendus durant la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2011 (Rider C).

À cet égard et tel que mentionné dans notre lettre du 11 juin 2010, Enbridge a implanté une nouvelle méthode de facturation du Rider C qui détaille les composantes fourniture du gaz, équilibrage et transport. De plus, le montant de l'ajustement résultant du Rider C apparaîtra dorénavant sur une ligne séparée de la facture. Pour les motifs invoqués dans la nôtre du 11 juin dernier, Gazifère entend inclure uniquement la composante fourniture du gaz sur la facture. Quant aux composantes transport et équilibrage des charges, elles seront comptabilisées dans le compte ajustement du coût du gaz et liquidées en fermeture des livres.

Gazifère entend donc ajuster ses tarifs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, afin de refléter les changements découlant de la requête précitée, le tout tel que présenté dans les pièces jointes qui sont produites au

soutien de la présente demande. Lesdites pièces ainsi que la requête d'Enbridge vous seront transmises directement par notre cliente en deux (2) exemplaires.

Tout commentaire à l'égard des présentes doit être adressé à la Régie, avec copie à Gazifère, au plus tard le 17 septembre 2010, et ce afin d'assurer une implantation en temps opportun des ajustements faisant l'objet de la présente demande. Gazifère demande à la Régie de lui faire connaître sa position à l'égard de la présente demande au plus tard le 24 septembre 2010.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON POULIOT sencrl



Louise Tremblay

LT/lid

P.j.

c.c.

(par courriel seulement)

Me Nicolas Plourde (ACIG)

Me André Turmel (FCEI)

Me Stéphanie Lussier (ACEF de l'Outaouais)

Me Dominique Neuman (S.É.-AQLPA)

Me Geneviève Paquet (GRAMÉ)

Me Steve Cadrin (UMQ)